



Conseil d'administration

357^e session, Genève, 12-13 juin 2026

Section institutionnelle

INS

Date: 28 mai 2026

Original: anglais

Neuvième question à l'ordre du jour

Rapports du bureau du Conseil d'administration

Premier rapport: Dispositions applicables à la quinzième Réunion régionale africaine (Windhoek, Namibie, 2-4 décembre 2026)

► Introduction

1. Ainsi que le prévoient les articles 1 et 2 du [Règlement des réunions régionales](#), le Conseil d'administration décide de la composition des réunions régionales, en détermine la date et le lieu et en arrête l'ordre du jour.
2. À la suite des discussions engagées en 2022 en vue d'examiner le fonctionnement des réunions régionales ¹, le Conseil d'administration a adopté, à sa 350^e session (mars 2024), des dispositions applicables aux réunions régionales de l'OIT qui seront mises en œuvre à titre expérimental sur une période de quatre ans (2025-2028) ².
3. À sa 356^e session (mars-avril 2026), ayant noté qu'un comité directeur tripartite avait été constitué en vue d'arrêter l'ordre du jour et d'élaborer le projet de document final de la réunion, le Conseil d'administration, sur la recommandation de son bureau a: *a)* approuvé les dates, le lieu, la composition et les principales dispositions pour la quinzième Réunion régionale africaine proposés dans le document GB.356/INS/20/2; *b)* décidé d'examiner, à sa 357^e session (juin 2026), l'ordre du jour précis de cette réunion et le détail des dispositions applicables ³.

¹ GB.346/INS/17/7, GB.347/INS/11 et GB.349/INS/9(Rev.1).

² GB.350/INS/7 et GB.350/PV, paragr. 256.

³ GB.356/INS/20/2/Décision.

► État d'avancement des préparatifs

4. Dans le droit fil des consultations menées avec le gouvernement de la Namibie depuis février 2026 concernant les aspects logistiques de la réunion, le Bureau collabore étroitement avec ce dernier en vue de finaliser et de signer un accord avec le pays hôte.
5. L'une des principales caractéristiques du nouveau format expérimental des réunions régionales réside dans la participation active des mandants aux préparatifs, pour faire en sorte que les questions de fond d'ordre technique ou concernant les politiques qui seront inscrites à l'ordre du jour soient pertinentes pour la région. En conséquence, un comité directeur tripartite présidé par le gouvernement hôte a été constitué et chargé d'établir l'ordre du jour définitif et le projet de conclusions de la réunion. À cette fin, le comité tiendra, entre mai et novembre 2026, plusieurs réunions en ligne, dont deux ont déjà eu lieu en mai 2026.

► Ordre du jour et programme de travail

6. Le comité directeur tripartite élabore actuellement l'ordre du jour et le programme de travail de la réunion, en s'appuyant sur les orientations fournies par le Conseil d'administration à sa 356^e session ⁴ et en respectant le nouveau format expérimental. La réunion devrait se dérouler comme suit:
 - Premier jour: cérémonie d'ouverture le matin, suivie de l'examen du rapport du Directeur général, qui se poursuivra dans l'après-midi.
 - Deuxième jour: tables rondes thématiques sur des questions techniques et dialogue de haut niveau sur des sujets prioritaires pour la région le matin et l'après-midi. Un groupe de rédaction tripartite se réunira en fin d'après-midi pour achever l'élaboration du projet de conclusions, qui sera examiné lors de la dernière journée.
 - Troisième jour: tables rondes thématiques sur des questions techniques le matin, et adoption des conclusions et séance de clôture l'après-midi.
7. L'examen du rapport du Directeur général, les tables rondes thématiques et le dialogue de haut niveau se dérouleront tour à tour en séance plénière. Si le nombre de demandes de prise de parole le justifie, le bureau de la réunion, en consultation avec les mandants tripartites, pourra décider de consacrer davantage de temps à l'examen du rapport du Directeur général. Celui-ci se poursuivra alors sur le deuxième jour, avant ou après les tables rondes thématiques ou le dialogue de haut niveau.
8. Le comité directeur tripartite étudie actuellement les thèmes suivants en vue des futures tables rondes: compétences et politiques favorables à l'emploi, en particulier du point de vue de l'emploi des jeunes; protection sociale universelle; formalisation; commerce résilient et inclusif et investissement; gouvernance du travail. Le dialogue de haut niveau portera sur les mutations du marché du travail en Afrique.
9. L'ordre du jour et le programme seront publiés en temps utile sur le site Web de la réunion, où les participants pourront accéder à toutes les informations pratiques.

⁴ GB.356/INS/20/2, paragr. 7 et 8, et GB.356/INS/PV, paragr. 777-788.

► Composition et participation

10. La liste des Membres devant être invités en tant que membres à part entière par région est annexée au Règlement des réunions régionales. En ce qui concerne les Membres d'autres régions de l'OIT, le Bureau a reçu une demande du gouvernement de la France, qui souhaite participer à la réunion en qualité d'observateur. La liste des organisations internationales et des organisations non gouvernementales ayant demandé le statut d'observateur figure dans le document intitulé *Organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales à inviter en qualité d'observateur aux réunions officielles de l'OIT*⁵
11. Il est proposé que la réunion se tienne en présentiel, mais qu'elle puisse être suivie à distance, sur demande et uniquement de manière passive.

► Projet de décision

12. **Notant avec satisfaction les mesures prises par le Bureau, le gouvernement de la Namibie et le comité directeur tripartite aux fins de la préparation de la quinzième Réunion régionale africaine, qui se tiendra à Windhoek (Namibie) du 2 au 4 décembre 2026, et notant que le comité directeur tripartite achève actuellement l'élaboration du programme de travail de la réunion, le Conseil d'administration, sur la recommandation de son bureau, approuve l'ordre du jour et les dispositions proposés pour ladite réunion dans le document GB.357/INS/9/1.**

⁵ GB.357/INS/INF/2.